

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
SSIAP 1	CASANOVA Charlène	01/01/2020	3	LEA Valérie	07/11/2025

FORMATION SSIAP 1 : AGENT DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A LA PERSONNE DE NIVEAU 1



Durée :
67 Heures à raison de 5 jours/semaine + Examen



Obligation réglementaire :
Respect des dispositions de l'article 4 §1 de l'Arrêté du 02 mai 2005 modifié relatif à la formation des agents de sécurité Incendie et d'assistance à la personne.



Nombre de candidats :
04 à 12 candidats maximum par session afin de préserver les meilleures conditions d'apprentissage



Lieu :
En Présentiel :
Organisme de Formation CONVERGENCE FORMATION



1

CONVERGENCE Formation – www.convergence-formation.com

Déclaration d'Activité enregistrée sous le N° 93060804906 du Préfet de région PACA. 802936245 RCS ANTIBES

2721 Chemin de St Claude 06600 Antibes N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557 N° SIRET : 802936245 00033	N° CNAPS : FOP-006-2026-04-21-20251005754 N° SIRET : 802936245 00041
--	---

66 B, Avenue Pierre de Coubertin
06200 Nice

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
SSIAP 1	CASANOVA Charlène	01/01/2020	3	LEA Valérie	07/11/2025

AVANT PROPOS :

Convergence Formation est agréé à dispenser la formation SSIAP. Numéro d'agrément 0047-2023 délivré par le SDIS 06 et par autorisation préfectorale du département des Alpes Maritimes.

DESCRIPTION :

Cette formation permet aux personnels permanents des services de sécurité incendie des ERP et IGH de répondre à l'exigence réglementaire de conformité entre qualification et exercice de l'activité.

Public et Prérequis



Être titulaire d'une formation secourisme SST ou PSC1 en cours de validité.

Être apte physiquement, attesté par un certificat médical (selon le modèle de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié) de moins de 3 mois.



Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sous réserve du résultat du certificat médical exigé en prérequis de la formation. Contactez-nous pour plus d'informations.



Objectifs

Obtention du diplôme d'agent de sécurité incendie et d'assistance à la personne afin :

Appliquer les règles élémentaires de prévention incendie

Intervenir sur un départ de feu et assurer l'évacuation du public

Donner l'alerte et d'accueillir les secours

Entretenir les moyens de secours

Porter assistance aux personnes

Réaliser des actes de sensibilisation

Exploiter le PC de sécurité incendie



Délai d'acceptation de la convention d'entrée en formation

Le candidat à la formation SSIAP1 bénéficie de 14 jours pour acceptation de sa convention d'entrée en formation.



Formateurs

Tous les formateurs justifient des compétences et autorisations spécifiques pour intervenir dans la formation SSIAP. L'expérience et la qualification des formateurs est conforme aux exigences de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié relatif à la profession, aux modalités de formation et aux conditions pour exercer.

2721 Chemin de St Claude 06600 Antibes N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557 N° SIRET : 802936245 00033	66 B, Avenue Pierre de Coubertin 06200 Nice N° CNAPS : FOP-006-2026-04-21-20251005754 N° SIRET : 802936245 00041
--	---

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
SSIAP 1	CASANOVA Charlène	01/01/2020	3	LEA Valérie	07/11/2025



Programme

La formation en vue de l'obtention du SSIAP 1 comprend 5 parties distinctes :

1ère partie : Le feu et ses conséquences		06H00
Séquence 1	Le feu	04H00
Séquence 2	Le comportement au feu	02H00
2ème partie : Sécurité Incendie		17H00
Séquence 1	Principes de classement des établissements	02H30
Séquence 2	Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie	02H00
Séquence 3	Dessertes des bâtiments	02H00
Séquence 4	Cloisonnement d'isolation des risques	02H00
Séquence 5	Evacuation du public et des occupants	01H30
Séquence 6	Désenfumage	04H00
Séquence 7	Eclairage de sécurité	02H00
Séquence 8	Présentation des différents moyens de secours	01H00
3ème partie : Installations Techniques		09H00
1ère séquence	Installations électriques	01H00
2ème séquence	Ascenseurs et nacelles	02H00
3ème séquence	Installations fixes d'extinction automatique	01H00
4ème séquence	Colonnes sèches et colonnes humides	02H00
5ème séquence	Système de sécurité incendie	03H00
4ème partie : Rôle et missions des agents de sécurité incendie		18H00
1ère séquence	Le service de sécurité	01H00
2ème séquence	Présentation des consignes de sécurité et main courante	01H00
3ème séquence	Poste de sécurité	02H30
4ème séquence	Rondes de sécurité et surveillance des travaux	04H00
5ème séquence	Mise en œuvre des moyens d'extinction	04H00
6ème séquence	Appel et réception des services publics de secours	04H00
7ème séquence	Sensibilisation des occupants	01H30
5ème partie : Concrétisation des acquis		17H00
1ère séquence	Visites applicatives	10H00
2ème séquence	Mises en situation d'intervention	07H00



Matériels pédagogiques

Salles équipées d'écrans connectés, rétroprojecteurs et tableau blanc.

Système Quizzbox et manettes pour entraînement QCM et examen

Supports de cours remis aux participants.

Tout le matériel nécessaire à la formation spécifique du SSIAP conformément à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié (articles matériels affectés aux plateformes pédagogiques).

2721 Chemin de St Claude 06600 Antibes N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557 N° SIRET : 802936245 00033	66 B, Avenue Pierre de Coubertin 06200 Nice N° CNAPS : FOP-006-2026-04-21-20251005754 N° SIRET : 802936245 00041
--	---

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
SSIAP 1	CASANOVA Charlène	01/01/2020	3	LEA Valérie	07/11/2025



Evaluation

Evaluation formative continue sous forme de devoirs à questions ouvertes/QCM/exercices pratiques, évaluations orales, évaluation de rondes exécutées et de mise en situation sur détection incendie dans local.



Obtention du diplôme

La présentation du candidat à l'examen pour l'obtention du diplôme ne sera possible que si l'ensemble des modules exigés ont été suivis.

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.

Lors de la 1re présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.



Jury

La composition du jury garantit son impartialité. Les membres du jury sont au nombre de 2

- 1 membre du SDIS 06, préventionniste et président du jury
- 1 membre SSIAP3 (chef de service de sécurité incendie et d'assistance à la personne) en exercice
- ou 1 membre SSIAP3 adjoint du chef de service de sécurité incendie et d'assistance à la personne

EPREUVES	THEME	DUREE	EVALUATION	REMARQUES
Ecrite	QCM de 30 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses à choix multiples)	30 min	Epreuve notée sur 20 une note inférieure à 12 ne permet pas la délivrance du diplôme	Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.
Pratique	Réalisation d'une ronde avec des anomalies, dans un délai raisonnable, et découverte d'un sinistre. Des questions du jury compléteront la ronde. A l'issue, le candidat renseignera une main courante sur l'une des anomalies constatées	15 min	Epreuve évaluée apte/inapte	L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation.

2721 Chemin de St Claude 06600 Antibes N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557 N° SIRET : 802936245 00033	66 B, Avenue Pierre de Coubertin 06200 Nice N° CNAPS : FOP-006-2026-04-21-20251005754 N° SIRET : 802936245 00041
--	---